

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 13 décembre 2010 à 20 heures.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*M. Rémy Guay, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*  
*M. Nicolas Savard, directeur des loisirs*

### **NO. 9376-12-10** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en ajoutant une résolution concernant un budget additionnel 2010 demandé par l'OMH de Clermont et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

### **NO. 9377-12-10** **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS PRÉCÉDENT**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise vendredi le 10 décembre 2010.

#### **Procès-verbal transmis :**

- Assemblée ordinaire du lundi 8 novembre 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que ce procès-verbal soit accepté.

### **NO. 9378-12-10** **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2010**

---

Les comptes à payer du mois de novembre 2010 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 720 506.26 \$, certificat de crédit no. 10-12-688 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et adoptée à l'unanimité.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010**

---

### **NO. 9379-12-10 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Fibrose Kystique section La Malbaie 50,00 \$
- Groupe de Recherche et de Sauvetage de Charlevoix 250,00 \$

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

### **NO. 9380-12-10 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que monsieur Éric Maltais, conseiller au district no. 1, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er janvier au 30 avril 2011.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1.

### **NO. 9381-12-10 EMPRUNT TEMPORAIRE DÉBUT D'ANNÉE 2011**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont n'aura pas les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration pour les premiers mois de l'année 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont devra avoir recours, si nécessaire, à un emprunt temporaire en attendant les revenus de taxes;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que Mme Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à effectuer un emprunt temporaire encaissable par tranches de 100 000 \$ ou moins, selon les besoins mensuels jusqu'à concurrence de 500 000 \$, devant être remboursable avec les revenus de taxes, et ce, le plus tôt possible.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint sont autorisés à signer tous les documents nécessaires relatifs à cet emprunt temporaire.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Clermont, M. Julien Tremblay, directeur, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1 ainsi qu'à Mme Nadine Bouchard, CFE de Charlevoix, 959, boul. Mgr-de-Laval, Baie-St-Paul (Québec) G3Z 2W3.

### **NO. 9382-12-10 SIGNATURE ENTENTE CAISSE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant et madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer le renouvellement de l'entente de service avec la Caisse Desjardins de Clermont et le Centre financier aux entreprises des Caisses Desjardins de Charlevoix.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010**

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Nadine Bouchard, Centre Financier aux Entreprises de Charlevoix, 959 Boul. Mgr-de-Laval, Baie-St-Paul, Qc G3Z 2W3.

**NO. 9383-12-10**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – STEEVE BEAUDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Steeve Beaudin ayant sa propriété au 7 rue Tremblay, a déposé une demande de dérogation mineure le 26 octobre 2010, afin de réputer conforme la piscine résidentielle à 1.3 mètre de la ligne latérale alors que l'article 7.2.3 du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la ville de Clermont stipule qu'une piscine doit être à un minimum de 1,5 mètre des lignes latérales et arrière du terrain;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit de corriger une situation dérogatoire existante;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution no 2010-12-207, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que le conseil municipal accepte la dérogation mineure.

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à M. Steeve Beaudin, 7 rue Tremblay, Clermont(Québec) G4A 1C5.

**NO. 9384-12-10**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-417-10**

**ATTENDU QUE** la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-417-10 modifiant l'annexe 1 des règlements VC-394-08-4 et VC-394-09-5 ;

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet règlement no. VC-417-10 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

**ATTENDU QU'**avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le douzième jour du mois d'octobre 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-417-10 « modifiant l'annexe 1 des règlements VC-394-08-4 et VC-394-09-5 », tel qu'inscrit au règlement de la Ville de Clermont et inclus en annexe.

**NO. 9385-12-10**

### **ADOPTION EN PREMIÈRE LECTURE DU RÈGLEMENT VC-418-10 - ZONAGE**

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

**ATTENDU QU'**il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010**

**ATTENDU QU'**un avis de présentation a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Éric Maltais à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 novembre 2010;

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement No VC-418-10 au moins deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que ce Conseil adopte en première lecture le règlement numéro VC-418-10 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la Ville de Clermont.

### **NO. 9386-12-10**

#### **MANDAT BENOIT CÔTÉ, C.A. – CONVENTION DE PRÊT – FINANCEMENT QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a procédé à la signature d'une convention de prêt avec Financement Québec dans le cadre du programme de prêts pour les infrastructures municipales liées à l'habitation résidentielle de la SCHL;

**ATTENDU QU'**une vérification financière des dépenses en immobilisations préparée par un comptable agréé doit être fournie par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont mandate la firme Benoit Côté, c.a. à effectuer les travaux de vérification requis. Les honoraires versés sont conformes aux taux horaire établi.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

### **NO. 9387-12-10**

#### **DEMANDE DE PAIEMENT NO. 2 – CONSTRUCTION ÉCLAIR INC.**

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 9312-08-10 la Ville de Clermont octroyait le contrat de rénovation et de mise aux normes du chalet des sports à la firme 9014-2050 Québec Inc.;

**ATTENDU** l'avancement des travaux, monsieur Sylvain Larouche, architecte de la firme Robitaille, Larouche, Déry recommande en date du 8 novembre 2010, la demande de paiement no. 2 présentée;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu de procéder au versement de la demande de paiement # 2 à la firme 9014-2050 Québec Inc. - Construction Éclair au montant de 92 828,13 \$ \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** copie de la présente résolution soit adressée à la compagnie 9014-2050 Québec Inc., 13 rue des Étangs, Clermont, Québec G4A 1B7.

### **NO. 9388-12-10**

#### **APPUI À LA RÉOLUTION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST CONCERNANT LE DOSSIER DES HÔPITAUX DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** les maires de la MRC de Charlevoix-Est ont analysé les quatre hypothèses de redéploiement des soins de santé dans Charlevoix, déposées par le comité tripartite;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010**

---

**CONSIDÉRANT QUE** tous les charlevoisiens doivent avoir accès à des soins de proximité et à un médecin de famille et au maximum de services spécialisés sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les principes qui guident la réflexion des élus de Charlevoix-Est sont la meilleure gestion des ressources humaines et matérielles par la rationalisation et l'optimisation des services;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les municipalités de Charlevoix-Est contribuent financièrement au rehaussement du bloc opératoire de concert avec la Fondation de l'hôpital de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** la région a investi de façon importante dans la dotation d'équipements spécialisés;

**CONSIDÉRANT QUE** seule l'implantation d'un nouvel hôpital territorial satisfait à ces principes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à un hôpital territorial doit se faire dans un délai de temps semblable pour tous les résidents de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et résolu unanimement de proposer une nouvelle hypothèse quant au redéploiement des soins de santé dans Charlevoix soit : **Le regroupement de tous les services hospitaliers dans une nouvelle installation, située au centre géographique et démographique de Charlevoix** telle qu'établie dans le document *Grille d'analyse des hypothèses présentée par la MRC de Charlevoix-Est* déposée au comité tripartite à la réunion du 17 décembre 2010.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Monsieur Yves Bolduc, ministre, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Édifice Catherine-de-Longpré, 1075 chemin Sainte-Foy, 15e étage, Québec (Québec) G1S 2M1, à Madame Pauline Marois, Députée de Charlevoix, 480 rue Saint-Étienne, bureau 100, La Malbaie (Québec) G5A 1H5, à Monsieur Michel Fontaine, Président-directeur général, Agence de la santé et des services sociaux, 555 boulevard Wilfrid-Hamel, Québec (Québec) G1M 3X7, à Madame Diane Truchon-Mailloux, présidente CSSS de Charlevoix, Hôpital de Baie-Saint-Paul, 74 rue Ambroise-Fafard, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2J6, à Monsieur Guy Thibodeau, directeur, CSSS de Charlevoix, Hôpital de Baie-Saint-Paul, 74 rue Ambroise-Fafard, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2J6.

### **NO. 9389-12-10**

### **DEMANDE DE BUDGET ADDITIONNEL POUR L'ANNÉE 2010 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CLERMONT**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office Municipal de Clermont a dû procéder à une dépense imprévue suite à un dégât d'eau au HLM du 17 rue Dion à Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total de ce dépassement budgétaire a été de 7 120,06 \$;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte de défrayer 10% du coût de cet excédent de dépenses, soit 712 \$.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Martine Girard, directrice, Office Municipal d'habitation de Clermont, C.P. 28, Clermont (Québec) G4A 1K1.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010**

---

**NO. 9390-12-10  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 20.

---

**Jean-Pierre Gagnon  
Maire**

---

**Brigitte Harvey  
Directrice générale**